

## **Arrêté du 31 octobre 2008 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie**

31/10/2008

A compter de l'année universitaire 2009-2010, la liste des diplômes d'études spécialisées qui peuvent être acquis dans le cadre du troisième cycle des formations spécialisées de pharmacie est fixée comme suit : Biologie médicale ; Pharmacie ; Innovation pharmaceutique et recherche.